

Les propositions concrètes seront communiquées par la voie diplomatique, et à cette fin la partie mexicaine fera part à l'Association des universités et des collèges du Canada (AUCC), dans un délai maximal de 90 jours, des secteurs prioritaires et des projets détaillés qu'elle se propose de mener à terme.

2. L'ANUIES et l'AUCC offrent leur collaboration pour faciliter les contacts et les relations entre les universités et les établissements d'enseignement supérieur des deux pays.

Les propositions seront présentées, le cas échéant, par la voie diplomatique, au moins six mois à l'avance.

3. Les deux parties faciliteront la participation de leurs spécialistes aux colloques, séminaires et rencontres qui se tiendront dans l'autre pays et fourniront l'information nécessaire à cet effet.

Des détails à cet égard seront communiqués par la voie diplomatique.

4. Le ministère des Relations extérieures du Mexique (SRE) et le ministère des Affaires extérieures du Canada échangeront des professeurs et des spécialistes en sciences sociales et en histoire afin qu'ils donnent des conférences sur des thèmes tels que les relations Mexique-Canada, la politique extérieure, etc.

Des détails à cet égard seront communiqués par la voie diplomatique.